

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

Plus de 32 000 sites 4G autorisés au 1^{er} mars 2017

Maisons-Alfort, le 2 mars 2017 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} mars, **32 607 sites sont autorisés, dont 28 600 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Durant le mois de février :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** ont été très soutenues avec une augmentation de 3,2 % (1,55 % le mois dernier) ;
- les **misés en service de sites 4G** ont augmenté de 2 % (**3,7 % le mois dernier**).

En France, 4 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G en France :

23 929 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la **bande 800 MHz (+ 4,2 % sur un mois)**.

19 275 sites sont autorisés pour la 4G dans la **bande 1 800 MHz (+ 7,8 % sur un mois)**.

21 247 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 3,1 % sur un mois)**.

826 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 39,8 % sur un mois)**.

Pour mémoire, la bande 700 n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes le 6 avril dernier. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

Outre-Mer, **1 321 antennes sont autorisées** pour la 4G en application des décisions de l'ARCEP de novembre pour le déploiement de la 4G dans plusieurs territoires. Les nouvelles autorisations se répartissent ainsi :

688 sites sont autorisés dans la bande **800 MHz**.

885 sites sont autorisés dans la bande **1 800 MHz**.

156 sites sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites 4G **mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Bouygues Telecom (11 121 sites, + 74 en février)
2. SFR (10 687 sites, + 346 en février)
3. Orange (10 500 sites, + 165 en février)
4. Free Mobile (7 938 sites, + 122 en février)

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

En février, les autorisations en bande 1800 MHz ont été dynamiques, avec une croissance de + 7,8 % (3,2 % pour l'ensemble des bandes de fréquences).

Cet observatoire du déploiement des réseaux mobiles est disponible en version cartographique pour suivre les déploiements dans les différents territoires : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en OpenData sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public administratif placé auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise notamment l'implantation des sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Rejoignez-nous sur :



[twitter/anfr](https://twitter.com/anfr)



[dailymotion/anfr](https://dailymotion.com/anfr)



[flickr/anfr](https://www.flickr.com/photos/anfr/)



[linkedin/anfr](https://www.linkedin.com/company/anfr/)